

Image not found or type unknown



Division en lot et exercice d'une servitude de passage impossible

Par **jack2012**, le **17/04/2016** à **14:32**

Bonjour,

Le propriétaire d'un fonds dominant divise l'immeuble en plusieurs lots.

L'un de ces lots est entre-autres une pièce qui est **le seul accès** à la cour de l'immeuble de laquelle débute une servitude permettant de traverser la propriété voisine le fonds servant.

L'acquéreur du lot a construit un studio d'habitation à l'emplacement de cette pièce interdisant du coup l'accès à la cour aux autres habitants du fonds dominant.

La servitude est-elle éteinte selon l'article 703 précisant..

« Les servitudes cessent lorsque les choses se trouvent en tel état qu'on ne peut plus en user. »

Merci pour vos réponses. :)